

## Communiqué de presse

### **Plan de relance : la Banque des Territoires et la FEDOM signent une convention de partenariat pour renforcer sur 5 axes leur coopération au bénéfice des entreprises ultramarines**



Paris le 26 octobre,

**La Banque des Territoires et la Fédération des entreprises des Outre-mer (FEDOM) ont souhaité formaliser un partenariat de confiance afin de croiser leurs expertises et leurs réseaux et modes de travail et d'interventions au profit des acteurs économiques ultramarins. Cette coopération porte sur 5 axes et s'inscrit dans le cadre du plan de relance national et intervient en complément du développement de Bpifrance qui agit prioritairement en soutien aux entreprises au sein du groupe Caisse des Dépôts. Elle vise à réduire les impacts de la crise des territoires déjà fragiles et qui de par leur géographie, leur dépendance à la circulation du flux humains et des marchandises voient leur structure économique profondément bouleversée.**

La convention structure ainsi un cadre d'échange d'informations, la mise en place d'actions communes de communication ou de sensibilisation des entreprises et fédérations membres de la FEDOM et prévoit des actions tant nationales que territorialisées.

Cette signature va permettre à la Banque des Territoires de relayer les dispositifs qu'elle déploie dans le cadre du plan de relance auprès des acteurs économiques de chaque territoire et de trouver par un échange régulier des réponses toujours plus fines aux besoins et spécificités du développement des Outre-mer.

La Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance va mobiliser ainsi au niveau national 26 Milliards d'Euros en fonds propres et d'importants moyens en ressources sur fonds d'Epargne sur cinq axes qui tous intéressent les outre-mer\* :

- L'habitat avec le logement social et ainsi le doublement de la production de logements portés par sa filiale CDC Habitat
- Le Tourisme en partenariat fort avec Bpifrance
- La transition énergétique et écologique sur les thématiques des énergies renouvelables, des nouvelles mobilités ou de la rénovation thermique des bâtiments
- L'attractivité des centres-villes, l'appui au commerce de proximité et les circuits courts
- Le secteur du Sanitaire et de l'appui aux publics fragiles

Olivier Sichel, directeur de la Banque des Territoires indique : « *La période actuelle véhicule beaucoup d'incertitudes : notre rôle est à la fois d'apporter de la visibilité stratégique aux décideurs locaux mais également des solutions opérationnelles... Pour permettre aux territoires ultramarins d'être plus inclusifs, durables et connectés* ».

---

### A propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

**Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.**

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) |  @BanqueDesTerr

### Contact presse :

Paul Danielzik : [paul.danielzik@caissedesdepots.fr](mailto:paul.danielzik@caissedesdepots.fr) – 06 45 85 91 59

### A propos de la FEDOM

Créée en 1986, la Fédération des Entreprises des Outre-mer (FEDOM) est une association composée à l'origine des organisations patronales présentes au sein des quatre départements historiques des Outre-Mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Au fil des années, la FEDOM s'est élargie aux collectivités, pays et territoires d'Outre-mer : la Polynésie Française, la Nouvelle Calédonie, Mayotte, Saint-Pierre- et-Miquelon, Saint-Barthélemy et plus récemment Saint-Martin suivi par Wallis-et- Futuna. Depuis 2017, la FEDOM est donc présente dans la totalité des collectivités des Outre-mer.

Notre Fédération est forte de sa grande représentativité ; elle regroupe en effet la plupart des organisations socio professionnelles territoriales : MEDEF, MPI, CPME, CCI, mais également les structures professionnelles sectorielles (BTP, Tourisme, Agroalimentaire, Distribution...) sans oublier les entreprises ou grands groupes ayant des liens étroits avec les Outre-mer. Ces organisations patronales représentent environ 120 000 entreprises employant près de 700 000 salariés et couvrent l'essentiel du champ des industries, des services, du commerce, du champ agricole, etc.

30 ans après sa création, la FEDOM est devenue l'interlocuteur principal des pouvoirs publics en matière de développement économique et social des Outre-mer.

Sa mission principale consiste à soutenir, dans son domaine, la dimension ultramarine de la France, à promouvoir l'économie de ses territoires et à veiller aux intérêts de ses entreprises, en particulier dans les évolutions législatives ou réglementaires qui les concernent.

**Au service du développement économique, social et humain de nos territoires d'Outre-mer**

[www.fedom.org](http://www.fedom.org) /  @LA\_FEDOM

### Contact presse :

[contact@fedom.org](mailto:contact@fedom.org) - 0145672163